

« La gouvernance est l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation constante entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir. » (Isabelle Lacroix et Pier-Olivier St-Arnaud La gouvernance : tenter une définition, Vol. IV, Numéro 3, Automne 2012 :8)

Schéma 2

Responsabilités du conseil d'administration

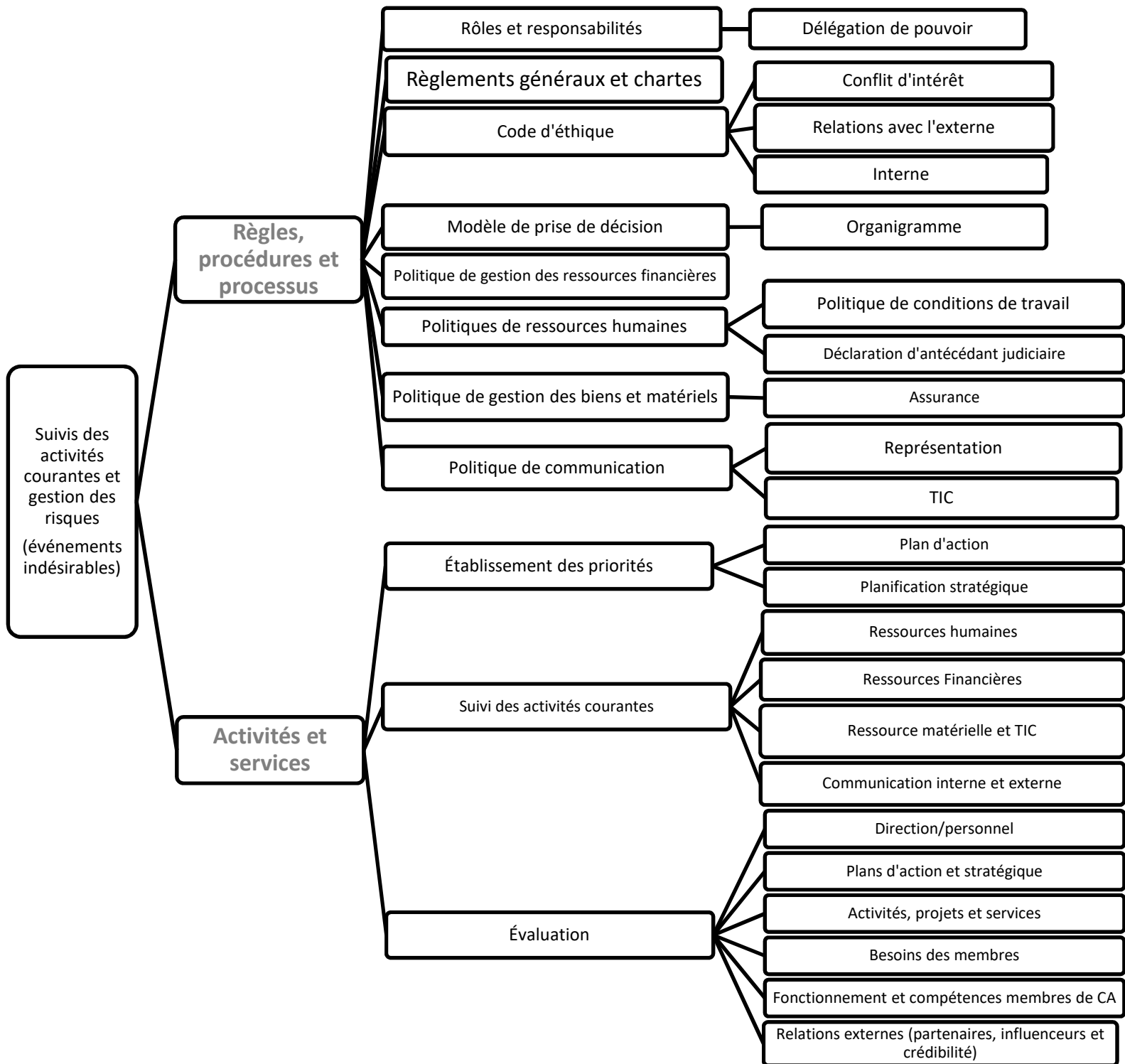


Schéma 3

Responsabilités de la direction

